

Adoption de la répartition des moyens 2016.

Conseil d'administration du 21 septembre 2015

Délibération 2015/09/CA-120

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent la répartition des moyens 2016 entre les différentes composantes et services de l'université ainsi que les actions prioritaires 2016 (documents joints), en conformité avec la lettre de cadrage ci-jointe.

Toulouse, le 21 septembre 2015
Le Président



Stéphane MONTHUBERT

Nombre de membres : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 5
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Répartition des moyens 2016

Moyens prévus 2016		
Fonctionnement hors masse salariale Etat	Dotation de base	54 216 308 €
	Redressement des comptes publics	- 1 141 513 €
	Réserve obligatoire	- 795 940 €
	Dotation action sociale	99 200 €
	Dotation complémentaire contrats doctoraux non fléchés	135 550 €
	Mise en réserve complémentaire et ajustement boursier	- 883 988 €
Total		51 629 617 €
Contribution MFCA à la réduction des crédits de fonctionnement		
Produits financiers		188 672 €
Total réparti hors actions prioritaires		51 818 289 €
Actions prioritaires		
Ressources propres MFCA		200 000 €
Ressources propres Contrats de recherche		196 959 €
Contrat quinquennal		1 000 000 €
Total Actions prioritaires		1 396 959 €
Total		53 215 248 €

UB	Dotation de base Année N-1	Contribution à la constitution de l'enveloppe de compensation des étudiants boursiers	Compensation boursiers DI, FSDIE et SCD	Dotation de base	Marché Elsevier	Assurances (Hors MFCA 2562€)	Dotation disponible
012_F2SNMH	514 529 €	-13 189 €	44 353 €	545 693 €		4 947 €	540 746 €
013_IUT A	5 722 620 €	-83 299 €	95 408 €	5 734 729 €		33 451 €	5 701 278 €
016_IUT Tarbes	1 546 757 €	-16 427 €	28 854 €	1 559 184 €		9 093 €	1 550 091 €
017_Fac. Odontologie	226 459 €	-7 314 €	5 447 €	224 592 €		4 158 €	220 434 €
018_Fac. Méd. Purpan	409 613 €	-17 141 €	27 741 €	420 213 €		7 417 €	412 796 €
019_Fac. Méd. Rangueil	1 113 888 €	-46 634 €	31 882 €	1 099 136 €		19 676 €	1 079 460 €
020_Fac. Sc. Pharmaceutiques OMP	277 342 €	-9 209 €	28 316 €	296 449 €		7 301 €	289 148 €
035_FSI	615 459 €	-7 229 €	608 230 €	1 988 687 €		16 382 €	591 848 €
100_UB Patrimoine & Logist.	1 844 620 €	-77 154 €	221 221 €	1 988 687 €		34 305 €	1 954 382 €
101_Ses Centraux	5 867 568 €			5 867 568 €		9 161 €	5 858 407 €
102_SCAS	3 790 793 €	-113 637 €	155 952 €	3 833 108 €		18 435 €	3 814 673 €
104_SCUAPS	619 200 €			619 200 €		319 €	618 881 €
105_SCIJO	164 653 €			164 653 €		557 €	164 096 €
110_UB Ress Humaines	341 602 €	-10 117 €		331 485 €		393 €	331 092 €
111_UB Recherche hors OMP	19 852 626 €			19 852 626 €			19 852 626 €
150_SCD	6 666 378 €	-281 826 €		6 384 552 €		53 667 €	6 330 885 €
195_MFCA	1 408 790 €	-59 731 €	110 466 €	1 459 525 €	-677 295 €	7 266 €	774 964 €
904_SIRÉMIP	0 €			0 €			0 €
905_SINUAPS	0 €			0 €			0 €
906_SIMPPS	252 425 €			252 425 €		8 061 €	244 364 €
908_Crèche Upsalimômes	172 967 €	-6 733 €		166 234 €		25 €	166 209 €
PROVISION	110 000 €			110 000 €		351 €	109 649 €
N1_LUPS	100 000 €			100 000 €			100 000 €
N1_LUPS	0 €			0 €			0 €
Actions prioritaires masse Président	200 000 €			200 000 €			200 000 €
Total SYMPA + Produits financiers	51 818 289 €	-749 640 €	749 640 €	51 818 289 €	-677 295 €	234 965 €	50 906 029 €
Contrat quinquennal							
Actions prioritaires	1 396 959 €			1 396 959 €			1 396 959 €
Total réparti	53 215 248 €			53 215 248 €		234 965 €	52 302 988 €

7 Annexe 4 : les actions prioritaires 2016

7.1 Dotation

Financement	
Origine	2016
	Crédits ouverts
Bonus quinquennal	1 000 000 €
Ex-masse "président"	200 000 €
Contribution Formation Continue	150 000 €
Contribution contrats de recherche	196 959 €
Total	1 546 959 €

Répartition proposée	
Action	2016
	Crédits ouverts
Maintenance du patrimoine	271 000 €
Sécuriser et développer le numérique	134 000 €
Offre documentaire	95 000 €
Mobilité internationale	50 000 €
Formations innovantes	70 000 €
Evaluer les formations et l'enseignement	20 000 €
Egalité active et handicap	26 000 €
Contribution au financement RH	880 959 €
Total	1 546 959 €

7.2 Actions patrimoine et numérique

Patrimoine	
Projet	Montant alloué
cablage U3	33 000 €
Sanitaires U2	48 000 €
Intracting	190 000 €
	271 000 €

Numérique	
Projet	Montant alloué
Batteries DSI	32 000 €
Hébergement de données DSI	52 000 €
Réseau DSI	50 000 €
	134 000 €

Lettre de cadrage budgétaire 2016

Toulouse le 21 septembre 2015

Mesdames et messieurs les conseillers du conseil d'administration,

Mesdames et messieurs les conseillers du conseil académique,

Madame et messieurs les vice-présidents du conseil d'administration, de la commission Formation et Vie Universitaire et de la commission Recherche,

Messieurs les doyens et directeurs de composantes,

Mesdames et messieurs les responsables de services

Chères et chers collègues,

Dans le cadre de la préparation du budget 2016 de notre université, voici les principes généraux qui guideront cette étape essentielle pour l'accomplissement de nos missions.

Ces éléments sont en cohérence avec le débat d'orientation budgétaire 2016 qui a été conduit dans le cadre du conseil d'administration du 6 juillet 2015. Ils ont été également discutés avec les directeurs de composante lors de la réunion du Conseil Des Directeurs de Composantes le 25 juin 2015 et le 14 septembre 2015.

1 Contexte et éléments d'analyse pour le budget 2016

1.1 Le rapport ordonnateur 2014

Le compte financier 2014 a été présenté en conseil d'administration et validé par les commissaires aux comptes. Il a montré un exercice 2014 en déficit de 1.2M€, malgré les efforts collectivement réalisés. L'analyse de ce résultat et des facteurs qui y ont conduit a fait l'objet d'une présentation dans le cadre du rapport ordonnateur 2014 : le poids du GVT cumulé depuis le passage aux RCE, l'absence totale de compensation du GVT en 2014 et une sous-estimation de la dépense ARE (l'établissement ne disposait, après l'abandon du régime ASSEDIC début 2012, d'aucun élément factuel permettant d'évaluer la réalité de la dépense) apparaissent comme éléments principaux d'explication.

1.2 La notification des moyens 2015

Dans le même temps, la notification des moyens 2015 a été enfin communiquée à l'établissement. Elle porte à la fois des évolutions positives qui répondent partiellement aux attentes de la communauté universitaire, mais aussi des mesures négatives qui contrecarrent totalement l'éclaircie entraperçue.

Les mesures positives comprennent :

- La prise en compte dans le socle SYMPA d'une partie du GVT, 647 867€,
- Le financement des mesures de revalorisation des catégories B et C : 341 415€
- La prise en compte de l'augmentation du CAS pension, dont les titularisations Sauvadet : 196 334€
- Le financement des créations d'emploi dans le cadre de la campagne des « 1000 postes » : 227 528€.

Pour autant, ces ressources nouvelles correspondent à des dépenses nouvelles et n'apportent donc aucune marge de manœuvre à l'établissement. En ce qui concerne le GVT, le fait qu'il apparaisse dans la dotation SYMPA est une très bonne nouvelle car les années précédentes les compensations ne se cumulaient pas d'année en année : ce sera désormais le cas. Toutefois, la compensation ne concerne qu'une partie du GVT.

En ce qui concerne les mesures négatives, elles touchent :

- La compensation des étudiants boursiers, suite à une baisse de notre effectif boursier : -46 676€.
- Une augmentation de la mise en réserve obligatoire, ce qui s'assimile à une baisse de nos crédits de fonctionnement : -837 312€.

L'impact 2015 et 2016 de la réduction de notre dotation de fonctionnement est précisé en annexe 1.

Par ailleurs, le protocole de financement du marché national Elsevier est mis en œuvre dans le budget 2015. Le prélèvement à la source de notre contribution se traduit par une baisse de notre dotation, mais qui s'accompagne d'une baisse de notre dépense documentation au niveau du SCD. Toutefois, le prélèvement opéré en 2015 concerne les deux exercices 2014 et 2015 et, suivant les préconisations du ministère, la part 2014 devra être prélevée sur le fonds de roulement.

Les données, qui ont conduit à la dotation notifiée pour 2015, doivent être considérées comme caractérisant la politique conduite par notre tutelle. Elles seront donc reconduites pour la conception du budget 2016, à savoir :

- Une mise en réserve obligatoire de 1 633 252 €.
- Une compensation du GVT limitée à 35%, intégrée dans le socle.

1.3 Le GVT, la pyramide des âges et une vision prospective à moyen terme

Si la communauté universitaire dans son ensemble doit continuer à revendiquer la compensation totale du GVT et des moyens à la hauteur des missions qui sont confiées aux universités, notre université doit par contre adapter sa stratégie pour atteindre son objectif de préservation, autant que possible, de l'emploi, dont l'emploi scientifique, tout en prenant en compte un contexte budgétaire encore plus contraint.

L'accroissement annuel de la charge du GVT doit dorénavant être pris en compte dans notre élaboration budgétaire, le temps que la pyramide des âges des personnels inverse son évolution et fasse bénéficier l'université d'un GVT négatif. Durant cette période, un mécanisme de prise en charge du GVT devrait être nationalement négocié pour permettre aux universités de franchir ce cap, car il ne faut pas ignorer que, dans le même temps, nos effectifs augmentent et les dépenses récurrentes ne cessent de croître (entretien des bâtiments, coût de la vie, etc.).

2 Proposition d'actions

La prise en charge progressive de la charge du GVT non compensé et du sous-financement de l'ARE nécessite des mesures de différentes natures, pour ne pas faire porter le poids sur un seul pan de nos activités, mais aussi par équité quant au partage de l'effort nécessaire :

- Economie concernant nos dépenses de masse salariale.
- Moyens complémentaires pour financer la masse salariale, ce qui passe par des recettes nouvelles et des transferts de financements, synonymes de réductions de dépenses dans d'autres secteurs.

2.1 Concernant l'augmentation de la mise en réserve obligatoire et la baisse de la dotation de fonctionnement

L'augmentation de la mise en réserve obligatoire doit être prise en compte dès le budget 2015. La répartition prendra en compte :

- La dotation allouée en 2015.
- Les ressources propres 2015, hors opérations fléchées.
- Le poids des dépenses immobilières et de masse salariale dans le budget.

Deux domaines sont sanctuarisés : les ressources humaines, déjà prises dans deux chaînes d'économie (maîtrise de la masse salariale et la soutenabilité de l'offre de formation) et le patrimoine. Dans le même esprit et, par équité, les dotations RH et Patrimoine dans les budgets des composantes sont elles aussi neutralisées dans l'assiette de répartition.

Le SCAS, le SCUAPS/SHN, le SIMPPS, le SIUAPS, la crèche ainsi que la DVE sont exclus du périmètre. Il en est de même pour les dotations « provision charges d'enseignement » et actions prioritaires prévues dans le budget 2015.

2.2 En matière de dépense de masse salariale

Les premiers éléments du rapport ordonnateur 2014 montrent donc un montant de nos dépenses de masse salariale supérieur aux ressources qui lui sont affectées. Abonder cette ligne de dépense par des crédits complémentaires suppose :

- D'obtenir des recettes nouvelles, de par notre activité ou par la mise en place de préciputs justes justifiés par les différents investissements qu'assume notre communauté pour la réussite des diverses actions.
- De les retirer dans d'autres secteurs de dépenses alors que notre fonctionnement et notre investissement méritent aussi d'être préservés.

Ceci n'apporte pas une solution de long terme, surtout à présent que les universités connaissent la politique de l'Etat en matière de compensation du GVT et vu la croissance pendant quelques années encore de cette charge. Il nous faut donc aussi maîtriser notre consommation de masse salariale.

2.2.1 Maîtrise des dépenses de masse salariale

Les mesures de maîtrise de masse salariale mises en place à l'occasion du budget 2015 sont poursuivies conformément à la planification définie : en 2016, le montant de l'économie demandée sera de 2.2M€ correspondant à la surconsommation relevant de la responsabilité de l'université.

De plus, pour prendre en compte la compensation partielle du GVT, passée et future, une économie pluriannuelle doit être mise en place. Pour l'exercice 2016, son montant est fixé à 400 000€. Sa répartition au sein de l'université se fera selon les mêmes critères.

La contribution pour la mise en place du Groupe Experts Métiers, opérationnel de fait depuis le 1 septembre, est maintenue au même niveau que pour le budget 2015, à savoir 1.2 M€ pour les composantes et services du site toulousain et 0.8M€ pour la recherche.

Afin de pérenniser les économies et d'éviter aux composantes une augmentation continue du montant des économies à réaliser, l'impact sur le GVT des mesures d'économie envisagées devrait être pris en compte, notamment au travers de la transformation de la nature des emplois en faveur de supports régulièrement utilisés dans les campagnes d'emplois (ATER, professeurs invités, etc.).

2.2.2 L'Allocation de Retour à l'Emploi

Les ressources collectées pour assurer le paiement de cette allocation ne couvrent pas la dépense. Un retour aux ASSEDIC n'est pas soutenable dans le contexte actuel, d'autant plus que les cotisations seraient en augmentation pour les contrats courts.

Il nous faut donc à la fois :

- Viser la réduction de cette dépense en agissant pour l'insertion professionnelle de nos diplômés et en pesant véritablement l'impact du recours à l'emploi contractuel.
- Appliquer strictement la décision du CA quant à l'utilisation de l'ARE comme financement des fins de thèse, tout en restant attentifs aux situations particulières de laboratoires qui ne pourraient pas y faire face. Entre 2012 et 2014, ceci représente plus de 500 000€.
- Augmenter le taux de la provision ARE à 8.50%, pour rapprocher plus recette et dépense. A population identique, cela représenterait une recette complémentaire d'environ 100 000€.
- Finaliser la discussion avec l'ANR quant à la reconnaissance de l'ARE comme dépense éligible.

2.2.3 Réduction de la charges des HCC

Les heures de cours complémentaires pèsent lourdement dans notre budget. En 2013-2014, elles représentaient près de 139 650 HETD, réparties entre intervenants fonctionnaires pour 88 861 HETD et 50 788 HETD pour des vacataires non fonctionnaires. Elles ont baissé de 1 597 HETD par rapport à 2012-2013, dans un contexte pour certaines composantes d'augmentation d'effectifs, mais pour autant elles représentent encore une dépense de 6 643 588€ et questionnent sur la soutenabilité de notre offre de formation.

Notre prochaine offre de formation est en construction, mais l'université doit, dès le budget 2016, accentuer sa maîtrise des HCC. L'objectif visé est de réduire la dépense HCC de 5%, ce qui représente 330 000€, en agissant sur les paramètres :

- Statut des intervenants, tout en respectant les obligations quant au volume d'heures assurées par les intervenants professionnels.
- Volume de HCC.

Une attention particulière devra être portée à l'impact des formations à très faibles effectifs.

2.3 En matière de réduction de dépense de fonctionnement

Le rapport ordonnateur 2014 souligne l'importance de certaines dépenses et leurs augmentations, dépenses sur lesquelles un effort de maîtrise peut être apporté sans remettre en cause l'accomplissement de nos missions et en agissant seulement au niveau des comportements.

Les dépenses concernées sont les missions, hors ressources affectées bien entendu, les réceptions et les fluides, hors processus d'intracing en cours de mise en œuvre.

La maîtrise demandée pour ces différentes lignes de dépenses, hors ressources affectées, porte sur 5% de leurs coûts constatés en 2014 pour les fluides, avec néanmoins un objectif de réduction de la consommation de 10% et 10% pour les autres dépenses.

L'annexe 2 présente les éléments pris en considération pour la répartition des moyens 2016. Les différentes structures de l'université pourront mettre en œuvre les économies demandées, qui constituent aussi une contribution au développement durable, en prenant en compte leurs spécificités locales.

2.4 En matière de réorientation de dépenses

2.4.1 La compensation des étudiants boursiers

En contribution complémentaire à l'effort en faveur de notre masse salariale, le financement alloué aux actions prioritaires 2016 sera réduit de 300 000€ par rapport à 2015. Ceci impactera naturellement la répartition du financement entre les différents types d'actions soutenues jusqu'à présent.

L'Etat s'est engagé à compenser à l'euro près les exonérations accordées aux étudiants boursiers. Dans ce but, il a estimé la part que représentent ces exonérations nationalement, 4,8% de la dotation de fonctionnement, puis il a considéré que pour chaque université, 4,8% de sa dotation de fonctionnement SYMPA finance déjà la compensation des boursiers de l'établissement. Il a ensuite comparé ce montant aux exonérations réellement observées et, il a, soit alloué des compléments de dotation SYMPA, soit notifié des réductions de dotation SYMPA.

Pour notre université, comme pour toutes les universités à forte activité recherche, notre dotation devrait être réduite de près de 611 867€, en pluriannuel sur 4 ans, à partir de l'exercice 2014. Ceci correspond au différentiel entre :

- La base forfaitaire de 4,8 % de la dotation SYMPA de fonctionnement, considérée comme compensation allouée par le modèle pour les exonérations des droits : 2 545 231 €
- La compensation réelle correspondant aux exonérations accordées : 1 933 364 €

La réduction annuelle de 152 967€ a été neutralisée par l'Etat en 2014 et 2015, via une dotation exceptionnelle d'amorçage.

En interne, cette politique de compensation doit être prise en compte. En effet, elle est destinée à compenser des recettes non perçues par des UBs qui assument pour autant la charge. Or, à ce jour, la compensation des boursiers est confondue dans la globalité de la dotation de fonctionnement et n'est pas traitée spécifiquement dans notre système d'allocation des moyens, alors qu'elle représente désormais une ressource affectée.

Les derniers éléments connus concernant les exonérations des étudiants boursiers sont décrits dans le tableau suivant :

Données Exonérations des étudiants boursiers	
Compensation réelle de base	1 933 364 €
Evolution entre 2014 et 2015	-46 676 €
Compensation réelle 2015	1 886 688 €
Compensation accordée UPS	1 937 016 €
Dont FSDIE	155 952 €
Dont BU	331 398 €
Dont DI	1 449 666 €
Compensation accordée UPS prise en compte en 2016 : 100% FSDIE et 1/3 pour les autres droits	749 640 €
100% FSDIE	155 952 €
1/3 BU	110 466 €
1/3 DI	483 222 €

L'étude précise des impacts de ce fléchage, en particulier pour les UBs qui ne sont pas concernées par la compensation des étudiants boursiers et des conditions d'une mise en œuvre à partir du budget 2016 a conduit à proposer lors du débat d'orientation budgétaire de juillet à étaler la prise en compte de cette compensation des étudiants boursiers et de ne considérer pour le budget 2016 qu'un 1/3 des droits d'inscription et BU et 100% du droit FSDIE.

L'annexe 3 présente les éléments d'arbitrage budgétaire pour l'exercice 2016, pour ce qui est des exonérations dont bénéficient les étudiants boursiers.

2.4.2 Les actions prioritaires 2016

Notre objectif étant de soutenir prioritairement le financement de la masse salariale pour maintenir au maximum les emplois au bénéfice des différentes entités de l'université, pour l'exercice 2016 les actions prioritaires orienteront les crédits essentiellement vers les projets collectifs et les actions déjà initialisées qu'il convient de solder. Dans le même temps, la nouvelle politique de redistribution des reliquats des actions de formation continue mise en place par la MFCA mettra à disposition des composantes et porteurs de projets des financements complémentaires qui leur permettront de soutenir leurs investissements. L'université et ses différentes composantes veilleront aussi à répondre efficacement aux différents appels à projets organisés dans le cadre de la COMUE.

L'annexe 4 présente en détail la répartition de la dotation Actions prioritaires pour l'exercice 2016.

3 La répartition des moyens 2016

Considérant tous les éléments décrits précédemment, les moyens pris en compte pour la construction du budget 2016 sont présentés en annexe 5 / paragraphe 8.1. Le tableau reprend aussi l'historique des évolutions de notre dotation de fonctionnement.

Sur la base de ces hypothèses la répartition des moyens proposée au Conseil d'Administration lors de sa séance du 21 septembre 2015 est décrite en annexe 5 / paragraphe 8.1.

En conclusion, je veux remercier l'ensemble de notre communauté pour les efforts déjà réalisés et pour son investissement dans les projets ambitieux que porte l'université.

Des résultats sont déjà là. Nous avons tous conscience du chemin parcouru, mais aussi des difficultés qui existent encore et à partir desquelles nous devons apporter des réponses, tout en préservant les valeurs et priorités qui caractérisent notre Université. Chaque membre, chaque structure de notre communauté peut y contribuer.

Je vous remercie de l'attention que vous apporterez à cette lettre de cadrage.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes respectueuses salutations.

Bertrand MONTHUBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Monthubert', written in a cursive style.

4 Annexe 1: Impact de la diminution de la dotation de fonctionnement (exercices 2015 et 2016)

Structure	% de contribution	Montant de la contribution
F2SMH	1,76%	-15 552
IUT Toulouse	11,11%	-98 227
IUT Tarbes	2,19%	-19 372
Fac. Dentaire	0,98%	-8 625
Fac Méd. Purpan	2,29%	-20 213
Fac. Méd. Rangueil	6,22%	-54 992
Fac. Pharmacie	1,23%	-10 859
OMP	0,96%	-8 524
FSI	10,29%	-90 981
Serv. Généraux Adm.	15,16%	-134 002
SCUIO	1,35%	-11 930
UB Recherche	37,59%	-332 334
SCD (**)	7,97%	-70 436
SIUAPS	0,00%	0
SIMPPS	0,90%	-7 942
Total	100,00%	-883 988
dont Recherche	38,56%	-340 858
dont Formation (UFR+SCUIO)	37,42%	-330 750
dont SCD, Services Centraux et Inter-Universitaires	24,03%	-212 380

5 Annexe 2 : Maîtrise des dépenses de fluides, missions et réceptions

ECONOMIES BUDGET 2016 CALCULEES A PARTIR DES DEPENSES EXECUTEES EN 2014 EN MISSIONS, RECEPTIONS ET FLUIDES								
	Missions hors CNU	10% Missions	Réceptions	10% Réceptions	Fluides	5% Fluides	Total	Total Economies Fonctionnement
UPS hors Ressources Affectées, hors contrats de recherche et projets DREIC, hors MFCA, Catalyses et N1_UPS, hors missions CNU	2 081 784	208 178	837 125	83 712	5 402 972	270 149	8 321 880	562 039
012_F2SMH	25 567	2 557	6 544	654	935	47	33 045	3 258
013_IUTA	274 762	27 476	111 364	11 136	671 551	33 578	1 057 678	72 190
016_IUT Tarbes	63 653	6 365	26 075	2 607	156 929	7 846	246 657	16 819
017_Fac. Odontologie	6 199	620	7 542	754	126 086	6 304	139 827	7 678
018_Fac. Méd. Purpan	72 627	7 263	15 924	1 592	149 851	7 493	238 402	16 348
019_Fac. Méd. Rangueil	90 937	9 094	53 867	5 387	387 169	19 358	531 973	33 839
020_Fac. Sc. Pharmaceutiques	24 998	2 500	7 489	749	180 015	9 001	212 502	12 249
021_OMP	25 420	2 542	25 870	2 587	449 610	22 480	500 899	27 609
035_FSI	252 536	25 254	72 509	7 251	11 742	587	336 787	33 092
100_UB Patrimoine & Logistique	0	0		0	2 988 796	149 440	2 988 796	149 440
101_Sces Centraux	165 036	16 504	64 022	6 402	20 357	1 018	249 415	23 924
102_SCAS	32 768	3 277	11 530	1 153	56	3	44 354	4 433
104_SCUAPS	4 186	419	613	61	2 141	107	6 939	587
104_SHN	130	13	896	90		0	1 026	103
105_SCUJO	33 915	3 392	31 243	3 124		0	65 158	6 516
110_UB Ress Humaines	60 607	6 061	21 732	2 173		0	82 339	8 234
111_UB Recherche	928 693	92 869	374 927	37 493	12 529	626	1 316 148	130 988
150_SCD	5 058	506	1 213	121	147 865	7 393	154 136	8 020
905_SIUAPS	0	0		0	79 591	3 980	79 591	3 980
906_SIMPSS	14 622	1 462	2 725	273		0	17 348	1 735
908_Crèche Upsimômes	71	7	1 040	104	17 749	887	18 859	998
	10%	208 178	10%	83 712	5%	270 149	562 039	

6 Annexe 3 : Constitution de l'enveloppe compensation des étudiants boursiers et répartition de la compensation des étudiants boursiers

Structure	Contribution à la constitution de l'enveloppe	Montant de Compensation DI	Compensation FSDIE	Compensation BU	Evolution
F2SMH	-13 189	44 353 €			31 164 €
IUT Toulouse	-83 299	95 408 €			12 109 €
IUT Tarbes	-16 427	28 854 €			12 427 €
Fac. Dentaire	-7 314	5 447 €			-1 867 €
Fac Méd. Purpan	-17 141	27 741 €			10 600 €
Fac. Méd. Rangueil	-46 634	31 882 €			-14 752 €
Fac. Pharmacie	-9 209	28 316 €			19 107 €
OMP	-7 229				-7 229 €
FSI	-77 154	221 221 €			144 067 €
Serv. Généraux Adm.	-113 637		155 952 €		42 315 €
SCUIO	-10 117				-10 117 €
UB Recherche	-281 826				-281 826 €
SCD (**)	-59 731			110 466 €	50 735 €
SIUAPS					0 €
SIMPPTS	-6 733				-6 735 €
Total	-749 640	483 222	155 952	110 466	0

7 Annexe 4 : les actions prioritaires 2016

7.1 Dotation

Financement	
Origine	2016
	Crédits ouverts
Bonus quinquennal	1 000 000 €
Ex-masse "président"	200 000 €
Contribution Formation Continue	150 000 €
Contribution contrats de recherche	196 959 €
Total	1 546 959 €

Répartition proposée	
Action	2016
	Crédits ouverts
Maintenance du patrimoine	271 000 €
Sécuriser et développer le numérique	134 000 €
Offre documentaire	95 000 €
Mobilité internationale	50 000 €
Formations innovantes	70 000 €
Evaluer les formations et l'enseignement	20 000 €
Egalité active et handicap	26 000 €
Contribution au financement RH	880 959 €
Total	1 546 959 €

7.2 Actions patrimoine et numérique

Patrimoine	
Projet	Montant alloué
cablage U3	33 000 €
Sanitaires U2	48 000 €
Intracting	190 000 €
	271 000 €

Numérique	
Projet	Montant alloué
Batteries DSI	32 000 €
Hébergement de données DSI	52 000 €
Réseau DSI	50 000 €
	134 000 €

8 Annexe 5 : La répartition des moyens 2016

8.1 Moyens 2016

Moyens prévus 2016		
Fonctionnement hors masse salariale Etat	Dotation de base	54 216 308 €
	Redressement des comptes publics	- 1 141 513 €
	Réserve obligatoire	- 795 940 €
	Dotation action sociale	99 200 €
	Dotation complémentaire contrats doctoraux non fléchés	135 550 €
	Mise en réserve complémentaire et ajustement boursier	- 883 988 €
Total	51 629 617 €	
Contribution MFCA à la réduction des crédits de fonctionnement		188 672 €
Produits financiers		- €
Total réparti hors actions prioritaires		51 818 289 €
Actions prioritaires		
Ressources propres MFCA		200 000 €
Ressources propres Contrats de recherche		196 959 €
Contrat quinquennal		1 000 000 €
Total Actions prioritaires		1 396 959 €
Total		53 215 248 €

8.2 Répartition des moyens 2016

UB	2 016						
	Dotation de base Année N-1	Contribution à la constitution de l'enveloppe compensation des étudiants boursiers	Compensation boursiers DI, FSDIE et SCD	Dotation de base	Marché Elsevier	Assurances (Hors MFCA 2562€)	Dotation disponible
012_F2SMH	514 529 €	-13 189 €	44 353 €	545 693 €		4 947 €	540 746 €
013_IUT A	5 722 620 €	-83 299 €	95 408 €	5 734 729 €		33 451 €	5 701 278 €
016_IUT Tarbes	1 546 757 €	-16 427 €	28 854 €	1 559 184 €		9 093 €	1 550 091 €
017_Fac. Odontologie	226 459 €	-7 314 €	5 447 €	224 592 €		4 158 €	220 434 €
018_Fac. Méd. Purpan	409 613 €	-17 141 €	27 741 €	420 213 €		7 417 €	412 796 €
019_Fac. Méd. Rangueil	1 113 888 €	-46 634 €	31 882 €	1 099 136 €		19 676 €	1 079 460 €
020_Fac. Sc. Pharmaceutiques	277 342 €	-9 209 €	28 316 €	296 449 €		7 301 €	289 148 €
OMP	615 459 €	-7 229 €		608 230 €		16 382 €	591 848 €
035_FSI	1 844 620 €	-77 154 €	221 221 €	1 988 687 €		34 305 €	1 954 382 €
100_UB Patrimoine & Logist.	5 867 568 €			5 867 568 €		9 161 €	5 858 407 €
101_Sces Centraux	3 790 793 €	-113 637 €	155 952 €	3 833 108 €		18 435 €	3 814 673 €
102_SCAS	619 200 €			619 200 €		319 €	618 881 €
104_SCUAPS	164 653 €			164 653 €		557 €	164 096 €
105_SCUIO	341 602 €	-10 117 €		331 485 €		393 €	331 092 €
110_UB Ress Humaines	19 852 626 €			19 852 626 €			19 852 626 €
111_UB Recherche hors OMP	6 666 378 €	-281 826 €		6 384 552 €		53 667 €	6 330 885 €
150_SCD	1 408 790 €	-59 731 €	110 466 €	1 459 525 €	-677 295 €	7 266 €	774 964 €
195_MFCA	0 €			0 €			0 €
904_SIRÉMIP	0 €			0 €			0 €
905_SIUAPS	252 425 €			252 425 €		8 061 €	244 364 €
906_SIMPPS	172 967 €	-6 733 €		166 234 €		25 €	166 209 €
908_Crèche Upsimômes	110 000 €			110 000 €		351 €	109 649 €
PROVISION	100 000 €			100 000 €			100 000 €
N1_UPS	0 €			0 €			0 €
Actions prioritaires masse Président	200 000 €			200 000 €			200 000 €
Total SYMPA + Produits financiers	51 818 289 €	-749 640 €	749 640 €	51 818 289 €	-677 295 €	234 965 €	50 906 029 €
							51 818 289 €

Contrat quinquennal							
Actions prioritaires	1 396 959 €			1 396 959 €			1 396 959 €
Total réparti	53 215 248 €			53 215 248 €		234 965 €	52 302 988 €